Hôtel du Gouvernement – rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont

Office fédéral de l'aviation civile (OFAC)
Section Plan sectoriel et installations
3003 Berne

Delémont, le 20 octobre 2026

Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique (PSIA), adaptation de la partie conceptuelle – Réponse à la consultation

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation que vous avez ouverte concernant l'objet cité en titre, le Canton du Jura, par son Gouvernement, a reçu votre courrier du 7 septembre 2026 et vous en remercie.

L'objet mis en consultation concerne l'adaptation partielle de la partie conceptuelle. Après analyse du dossier, le Gouvernement constate que l'adaptation n'a pas de conséquence directe pour le canton du Jura et qu'elle n'est pas non plus en contradiction avec le plan directeur cantonal jurassien. En outre, l'ajout des vols d'essai des services de sauvetage et d'urgence comme étant « d'intérêt public prépondérant » semble pertinent.

De ce fait, le Gouvernement jurassien n'a pas de remarque particulière à formuler.

Le Gouvernement vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, ses salutations distinguées.

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Rosalie Beuret Siess
Présidente

Jean-Baptiste Maître
Chancelier d'Etat